

# «Le débat public sur l'asile et la migration doit cesser d'être envenimé par des campagnes populistes»



M. Jean-Nathanaël Karakash,  
Conseiller d'État neuchâtelois, chef du département de l'Économie et de l'Action sociale .

**Jean-Nathanaël Karakash est conseiller d'État et chef du département de l'Économie et de l'Action sociale du canton de Neuchâtel depuis le 19 mai 2013. Le Service des Migrations (SMIG) du canton de Neuchâtel dépend de son département et, avec *Voix d'Exils*, il évoque les différents sujets concernant l'asile dans son canton. Entretien.**

**Le centre d'accueil de requérants d'asile de Perreux (CAPE) a été ouvert fin janvier 2012 pour désengorger les centres d'accueil de Couvet et Fontainemelon et, surtout, recevoir des requérants d'asile récalcitrants. Moins de deux ans après son ouverture, le CAPE est fermé par le canton de Neuchâtel pour être transformé en un centre fédéral géré par la Confédération. Peut-on connaître la raison de cette fermeture?**

**Jean-Nathanaël Karakash:** Le centre de Perreux a été ouvert alors que le premier accueil était totalement débordé. Il s'agissait d'offrir des conditions d'accueil décentes aux personnes qui étaient précédemment placées dans des abris

communaux. Dès le départ, le centre devait être temporaire. Les problèmes sont venus du fait que le canton n'avait pas d'expérience récente dans la gestion d'un centre de cette taille. Les moyens nécessaires n'ont pas été correctement évalués et le centre s'est rapidement retrouvé en situation de crise. Après que les moyens d'encadrement ont été adaptés aux besoins, le centre a fonctionné normalement.

Cependant, en 2013, la Confédération a lancé un grand projet de réorganisation du domaine de l'asile visant l'accélération des procédures et prévoyant, qu'à terme, 60% des requérants seraient accueillis dans des centres fédéraux. Pour le canton, cela signifie qu'il faut se préparer à une diminution progressive des places de premier accueil. Parallèlement, la Confédération doit augmenter ses propres capacités d'accueil et recherche donc des lieux pour installer ses nouveaux centres. L'idée est donc venue de faire de Perreux un centre fédéral. Si, actuellement, les centres de Couvet et Fontainemelon sont pleinement occupés, le déploiement de la réorganisation fédérale devrait en principe permettre au canton de fonctionner durablement dans de bonnes conditions, avec ces deux seuls centres.

Quant à la question des requérants dits « récalcitrants », le Conseil d'État ne croit pas que la réponse se trouve dans la création de structures spécifiques mais, plutôt, dans un accompagnement et un dialogue renforcés.

**Avec la fermeture du CAPE, Neuchâtel ne dispose plus que de deux centres cantonaux de requérants d'asile avec une capacité cumulée de 160 requérants d'asile et ce chiffre va encore être revu à la baisse, en fonction du nombre de personnes qui seront placées sous la responsabilité de la Confédération à Perreux. Peut-on dire que Neuchâtel évite les requérants d'asile ?**

La conduite de la politique d'asile relève de la Confédération en premier lieu. Ce n'est pas le canton de Neuchâtel qui a

décidé de la réorganisation de la politique fédérale! Il n'y a donc aucune volonté de l'État d'éviter les requérants, mais, au contraire, d'offrir un accueil décent à toutes les personnes qui sont placées sous la responsabilité du canton.

**Le canton de Neuchâtel accueille aujourd'hui environ 900 personnes en procédure d'asile. Quelle politique mettez-vous en place pour faciliter leur intégration dans la société neuchâteloise et éviter que leur état mental ne se détériore ? Comme le cas d'un requérant d'asile algérien qui s'est suicidé fin juillet 2013 à Fontainemelon, en attendant une décision de l'Office fédéral des migrations (ODM).**

Les mesures déployées en matière de soutien à l'intégration sont déjà nombreuses et elles seront encore renforcées à l'avenir. Que ce soit avec l'augmentation du nombre de travaux d'utilité publique organisés dans le cadre du premier accueil, ou de l'optimisation de l'utilisation des forfaits d'intégration au travers du Programme d'intégration et de connaissances civiques (PIC), le nouveau programme d'intégration cantonal. En outre, l'enseignement du français sera renforcé, aussi bien au profit des personnes en premier accueil qu'en second accueil, avec les enseignants qui travaillaient précédemment au centre de Perreux.

Quant au tragique cas du suicide évoqué, il n'a pas été déclenché par une décision négative qui aurait été rendue. L'encadrement et l'ambiance à l'intérieur du centre de Fontainemelon ne sont pas non plus en cause. Mais, il est clair que les traumatismes vécus par les requérants dans leur pays laissent des traces parfois insurmontables, malgré les efforts déployés pour offrir un accompagnement à chacun.

**Au début du mois de février 2013, trois mois avant votre entrée en fonction, le canton de Neuchâtel cherchait des fonds pour mieux gérer l'asile. Ces fonds ont-ils été trouvés ?**

C'est un travail permanent auquel s'attachent les services

concernés. Nous tentons constamment de nous adapter pour faire face à des situations qui changent rapidement en fonction des situations de conflits et des crises humanitaires qui éclatent tout autour de la planète. Ce processus d'amélioration continue ne sera jamais terminé.

**Trois mois après leur demande d'asile en Suisse, les requérants d'asile, au bénéfice d'un permis N, ont le droit de travailler pour devenir autonomes financièrement. Mais leurs demandes d'emplois sont souvent refusées par les employeurs. Les requérants d'asile ont l'impression que l'autorité cantonale ne fournit pas assez d'efforts pour inciter les employeurs à engager des requérants d'asile. Qu'en dites-vous ?**

Le canton souffre du taux de chômage le plus élevé de Suisse. Il est donc difficile pour tout le monde de trouver du travail et la concurrence est forte pour chaque poste proposé. L'État fait ce qu'il peut pour appuyer toutes les personnes qui recherchent un emploi et promouvoir l'intégration des migrants. Or, même si c'est difficile, c'est d'abord aux personnes concernées qu'il appartient de rechercher du travail.

**Une quarantaine de requérants d'asile non- francophones viennent de suivre, pendant cinq mois, des cours de français dispensés par des étudiants bénévoles et le personnel administratif de l'Université de Neuchâtel (UniNE) dans le cadre du projet « Français pour tous ». Comment appréciez-vous cette initiative de l'UniNE, surtout que les requérants d'asile en second accueil n'ont pas de programme de formation pour leur intégration.**

De telles démarches citoyennes sont évidemment positives et doivent être saluées. Cela dit, le renforcement de l'accompagnement en deuxième accueil est envisagé actuellement.

## **Que pensez-vous de Voix d'Exils ?**

C'est un blog très bien fait et aussi je suis très intéressé de découvrir certaines des interviews qui avaient déjà été publiées. Félicitations, belle réussite et j'espère que ça puisse se poursuivre.

## **Votre mot de la fin**

Je souhaite que le débat public sur la migration et, en particulier, sur l'asile cesse d'être envenimé par des campagnes populistes dictées par des intérêts politiques partisans indignes d'un pays démocratique. Sans se voiler la face quant aux difficultés objectives posées par la migration et l'intégration, il est urgent de replacer la promotion des droits humains au cœur des priorités de l'État, aussi bien en Suisse qu'à l'échelle européenne.

**Paul Kiese**

**Journaliste, membre de la rédaction neuchâteloise de Voix d'Exils**